3325 - Participer aux fêtes des mécréants pour qu'ils prennent part aux nôtres ?

question

Pouvons-nous participer aux fêtes des non musulmans dans le seul but de les attirer à nos fêtes?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S'il s'agit de cérémonies marquant les fêtes des mécréants, il n'est pas permis d'y participer car cette participation représente une aide à perpétuer le pêché et la transgression. En outre la participation à leurs fêtes revient à les imiter, ce qui nous est interdit par le Prophète (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) qui dit : Quiconque cherche à ressembler à des gens leur est assimilable (rapporté par l'imam Ahmad et Abdou Dawoud).

Omar (puisse Allah l'agréer) disait : Evitez de fréquenter les ennemies d'Allah pendant leurs fêtes (Rapporté par al-Bayhaqui)

S'il s'agit de participer à une cérémonie familiale, comme un baptême par exemple, où il n'y a aucun comportement interdit tel que la présence de femmes au milieu des hommes ou les boissons alcoolisées, ou de la viande du porc ou la musique ou la danse ou d'autres choses semblables et que la participation ne concourt pas à l'établissement de liens d'amitié avec les mécréants, il est alors permis de répondre à leur invitation et d'essayer de leur transmettre l'Islam. Ce que le Prophète (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) l'avait fait en répondant à l'invitation de certains juifs. Allah sait mieux.